



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 308-2022

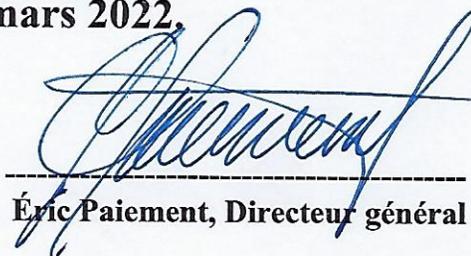
AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 15 mars 2022, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12090-2022 :

- *Règlement numéro 308-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Chute-Saint-Philippe*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 16 mars 2022.



Éric Paiement, Directeur général